

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

**N° 2021-002**

**Finances – Demande de subvention au titre de la  
dotation d'équipement des territoires ruraux 2021  
(DETR) pour la mise en place d'une Maison de Services  
Au Public - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h00, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21  
Présents : 17  
Votants : 19

**Excusés :**

Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Vanessa RICHARD.

**Pouvoirs :**

Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.  
Raymond DOUARE à Éric DODET.

**Secrétaire auxiliaire :** Célia VALERO.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la préfecture du Loiret lance un appel à projet pour les Communes et EPCI éligibles, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

La DETR remplace l'ancienne dotation globale d'équipement (D.G.E). Son objectif est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux en subventionnant des opérations d'investissement mais également une partie des dépenses de fonctionnement.

La Commune de Saint-Ay a pour projet de mettre en place une Maison de Services Au Public afin de favoriser l'accessibilité des services publics en milieu rural. Ce projet s'inscrit dans le cadre des thématiques retenues au titre de la DETR 2021 à savoir l'amélioration du « cadre de vie et le maintien des services publics en milieu rural. » Il s'agit d'une aide à l'investissement mais aussi au fonctionnement pour les établissements nouvellement créés pour un montant maximum de 15 000€ par an qui pourra être renouvelée pendant les 3 premières années de la création.

La création d'une Maison de Services Au Public sur la Commune de Saint-Ay permettrait de favoriser l'accessibilité des services publics en milieu rural.

Actuellement la Commune de Saint-Ay œuvre activement pour la réduction des inégalités qu'elles soient sociales ou territoriales. Ainsi, plusieurs initiatives sont mises en œuvre chaque année. A titre d'exemple, des bons d'achats ont été distribués à l'ensemble des aînés soit à environ 360 habitants sur les plus de 3 500 que compte la Commune.

Par ailleurs, et notamment par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, des aides ponctuelles sont proposées. Il peut s'agir d'une aide à la rédaction de curriculum vitae, à la recherche d'emploi ou encore de logement.

La Maison de Services Au Public s'inscrit dans cette continuité. Surtout, elle permettrait de répondre à l'ensemble des besoins des administrés en leur offrant un service de proximité plus développé. Son offre de services sera complète et diversifiée en plus des missions dites traditionnelles, à savoir :

- Un point visioconférence permanent va être créé afin que la Maison de Services au Public soit reliée aux services fiscaux, pôle emploi, la mission locale etc.,
- Accès au portail famille,
- Permanence de l'Assistant Social,
- Accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi vers la formation et la recherche de travail,
- Consultation d'un agent des finances publiques,
- Aide aux cartes grises et pièces d'identité,
- Aide pour l'achat de billets de transports etc.

Ainsi, elle répond à trois objectifs majeurs :

- La réduction de toutes inégalités,
- Un service de proximité,
- L'amélioration de la qualité de services aux citoyens.



Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

| Dépenses   | Montant     | Recettes        | Montant            |
|--|-------------|-----------------|--------------------|
| Mise en place d'une<br>Maison de Services Au<br>Public | 45 000 € HT | DETR 2021       | 15 750 €<br>(35 %) |
|  |             | Autofinancement | 29 250€<br>(65%)   |

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

|   | Montant H.T.          | %     |
|---|-----------------------|-------|
| <b>DEPENSES :</b>   |                       |       |
| <b>Investissement :</b><br>-ordinateur avec visio<br>-téléphone<br>-photocopieur<br>-bureau<br>-armoire | 10 000€               | 22.2% |
| <b>Fonctionnement :</b><br>-1 agent à temps plein :<br>- pour 1 an :<br>- pour 3 ans :                  | 35 000€<br>(105 000€) | 77.7% |
| <b>Total dépenses :</b>   | 45 000€               | 100%  |
| <b>RESSOURCES :</b>   |                       |       |
| Subvention DETR en fonctionnement pour 1 an :   | 12 250€               | 27.2% |
| Subvention DETR en fonctionnement pour 3 ans :  | 36 750€               |       |
| Subvention DETR en investissement :   | 3 500€                | 7.8%  |
| Autofinancement (dont emprunt):   | 29 250€               | 65%   |
| <b>Total ressources :</b>   | 45 000€               | 100%  |

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets au titre de la DETR 2021 ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

N°2021-002

Finances – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux  
place d'une Maison de Services Au Public – Approbation et autorisation de signer

### ADOPTÉ À L'UNANIMITE

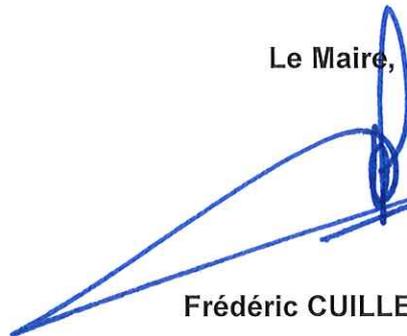
**Monsieur le Maire rappelle la particularité de ce financement à savoir que la demande de subvention peut être faite aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Le coût global est de 45 000 euros et la demande se décompense en deux.**

**Monsieur le Maire ajoute qu'un point visioconférence permanent va être créé afin que la Maison de Services au Public soit reliée aux services fiscaux, pôle emploi, la mission locale etc.**

*Pour extrait certifié conforme*

*A Saint-Ay, le* **21 JAN, 2021**

Le Maire,



**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.